

SUÈDE

Date des élections: 15 septembre 1985

But de la consultation

Renouvellement de tous les sièges du Parlement à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Suède, le *Riksdag*, comprend 349 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen suédois âgé de 18 ans révolus et qui n'est pas sous tutelle. Les citoyens vivant à l'étranger sont également électeurs pourvu qu'ils aient résidé à un moment donné en Suède et qu'ils aient présenté une demande en vue d'être inscrits sur une liste électorale spéciale.

Les listes électorales sont établies au niveau du district et font l'objet de révisions annuelles. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé.

Est éligible au *Riksdag* toute personne habilitée à voter. Le mandat parlementaire n'est en général pas incompatible avec une autre fonction publique ou privée. Les Ministres (de même que le Président du *Riksdag*) ne peuvent pas exercer leurs fonctions de parlementaires, mais il peuvent néanmoins conserver leur siège qui est occupé par un suppléant tant qu'ils font partie du Gouvernement; ils peuvent reprendre leurs fonctions de parlementaires dès qu'ils quittent le Gouvernement. Les membres suppléants remplacent aussi les membres titulaires qui obtiennent un congé d'au moins un mois.

Des 349 membres du *Riksdag*, 310 sont élus dans 28 circonscriptions au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode St. Laguë (diviseurs 1,4, puis 3, 5, 7, etc.). Pour être admis à la répartition des sièges, un parti doit avoir recueilli au moins 4% des suffrages exprimés dans le pays ou au moins 12% des suffrages exprimés dans la circonscription.

Les 39 sièges restants (ou sièges «compensatoires») sont attribués aux partis d'après le nombre total des suffrages exprimés dans le pays et répartis entre les diverses circonscriptions; sont exclus de cette répartition les partis n'ayant remporté de sièges que par le jeu de la règle des 12%.

Les sièges qui deviennent vacants au *Riksdag* en cours de législature sont pourvus par des suppléants choisis en même temps que les titulaires.

Considérations générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale de 1985 fut dominée par les questions économiques telles que le déficit budgétaire, l'inflation et le système fiscal. Les principaux candidats aux 349 sièges du *Riksdag* furent à nouveau les sociaux-démocrates sortants, dirigés par le Premier Ministre, Olof Palme, et le Parti des modérés (conservateurs), dirigé par M. Ulf Adelsohn; le principal sujet de débat entre les candidats fut de savoir quel parti pouvait opérer un véritable changement dans le système économique du pays et le système de l'Etat providence. La coalition nouvellement formée par le Parti du Centre et l'Union démocrate chrétienne était également en lice; la légalité de cette coalition fut un sujet de controverse.

Le jour du scrutin, les sociaux-démocrates ont perdu sept sièges, mais sont parvenus à se maintenir au pouvoir, étant donné que le bloc socialiste a conservé sa majorité au *Riksdag* avec 178 sièges au total. La plus grande surprise est venue des rangs du bloc non socialiste, car les modérés ont perdu 10 sièges alors que le Parti libéral, nouvellement dirigé par M. Bengt Westerberg, a plus que doublé le nombre de ses représentants (qui est passé de 21 à 51). En dépit de la coalition, le Centre a perdu 12 sièges.

Le Premier Ministre Olof Palme a annoncé la composition de son nouveau Cabinet le 4 octobre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Riksdag

Nombre d'électeurs inscrits	6 248 291	
Votants	5 619 242	(89,93%)
Bulletins blancs ou nuls	48 220	
Suffrages valablement exprimés	5 571 022	

Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti social-démocrate	2 491 551	44,72	159 (-7)
Parti des modérés (conser- vateurs).	1 187 335	21,31	76 (-10)
Parti libéral	792 268	14,22	51 (+30)
Centre*.	691 258	12,40	44 (-12)
Parti de gauche (communis- tes).	298 419	5,35	19 (-1)
Parti écologiste.	83 645	1,50	—
Divers.	26 546	0,47	—
			349

* Le Centre est une coalition électorale regroupant le Parti du Centre et l'Union démocrate chrétienne (KDS). L'un de ses 44 sièges est détenu par un membre du KDS.

2. Répartition des parlementaires suivant le sexe

Hommes.	245
Femmes.	104
	349